



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/ 93 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2012/87/PDG nommant M. Nicolas HEBRA, Chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre LANDI, délégué régional de l'ASP en Martinique, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et de la formation professionnelle et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

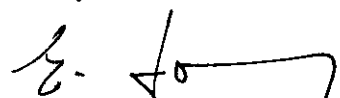
Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LANDI, délégations sont également données à M. Nicolas HEBRA, Chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage, et à Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE, Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances courants ainsi que les décisions de mise en paiement, visés à l'article 1.

Et en cas d'absence ou d'empêchement, délégations sont également données à Mme Martine LE BOURHIS, Chef adjointe du service formation professionnelle, emploi et apprentissage et à Lucia DAQUIN, Chef adjointe du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances courants ainsi que les décisions de mise en paiement, visés à l'article 1.

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,

Le 15 MAI 2012


Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Jean-Pierre LANDI
M. Nicolas HEBRA
Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE
Mme Martine LE BOURHIS
Mme Lucia DAQUIN
SG
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/ *91* /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Alain WAGRET, Délégué régional adjoint de l'ASP pour la région Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer l'avenant n°7 de la convention RDR du Nord-Pas-de-Calais avec le Conseil régional et la DRAAF.

Fait à Limoges,
Le 15 MAI 2012

Edward JOSSA

DR nord-Pas-de-Calais (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Président directeur général
M. Alain WAGRET
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/ ⁹² /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2012/90/PDG du 3 mai 2012, nommant M. Arnaud AGBOHOUTO, responsable de la sécurité des systèmes d'information,

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Arnaud AGBOHOUTO, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances et documents relatifs à ses fonctions.

Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 21 mai 2012.

Fait à Limoges,
Le 15 MAI 2012

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Arnaud AGBOHOUTO
DFJL
DRH



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/ **98** /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2012/96/PDG en date du 14 juin 2012 nommant M. Eric PAJOT, Chef du service des contrôles de la Délégation régionale de l'ASP de Picardie,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Picardie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence de Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis GRENOUILLOUX, Délégué régional adjoint et Chef du service agriculture, pêche et environnement, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS et de M. Jean-Louis GRENOUILLOUX, délégations sont également données à :

- Mme Olivia BOURGEOIS, Chef du service formation professionnelle et emploi
- M. Stéphane CHAUSSEPIED, adjoint au Chef du service formation professionnelle et emploi
- M. Eric PAJOT, Chef du service des contrôles
- M. Mathieu DESCAMPS, adjoint au Chef du service contrôle
- Mlle Isabelle BEAUDE, adjointe au Chef du service agriculture, pêche et environnement
- Mme Bérénice GOKCEN, responsable administrative
- M. Christian LELIEUR, expert informatique régional

à l'effet de signer - dans la limite de leurs attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,
le **18 JUIN 2012**

Le Président-Directeur général


Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS
M. Jean-Louis GRENOUILLOUX
Mme Olivia BOURGEOIS
M. Stéphane CHAUSSEPIED
M. Eric PAJOT
M. Mathieu DESCAMPS
Mlle Isabelle BEAUDE
Mme Bérénice GOKCEN
M. Christian LELIEUR
DRH
DFJL



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/95 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Franck CHARON, Délégué régional adjoint de l'ASP pour la région Bretagne, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la réponse de l'ASP au marché « versement des aides attribuées par la Région Bretagne aux bénéficiaires de son dispositif de soutien aux investissements d'amélioration des conditions de travail et de sécurité en salle de traite, Lot n°2.

Fait à Limoges,

Le 11 JUIN 2012

Edward JOSSA

DR Bretagne (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Président directeur général
M. Franck CHARON
M. François VARAGNAT
DRH
DFJL